



# Inscription

## au Concours d'entrée 2010/2011

Pour un cycle universitaire de 4 ans

### Vocation

Le Concours d'entrée à l'EFAP est commun à ses différents sites en France et à toutes ses filières. Il se donne une triple vocation :

1. S'adressant à des élèves actuellement en terminale, ou à des étudiants du premier cycle, il valide la capacité acquise au long du cursus à maîtriser fond et forme, conduire une analyse, rédiger une synthèse : autant d'aptitudes qui constituent les fondamentaux de tous les métiers de la communication.

2 - Il évalue la faculté d'adaptation des candidats à ces métiers, tout en vérifiant leur intérêt pour les problèmes du monde contemporain, l'actualité et la vie des médias.

3. Il cautionne le sérieux de la démarche de l'École qui, dans le droit fil de son projet pédagogique (former les futurs professionnels de la communication) se dote d'une procédure de recrutement à la fois spécifique et ouverte.

### Nature des épreuves

1. Épreuve rédactionnelle (durée 3h • coefficient 3)  
au choix :  
a) Une dissertation littéraire d'ordre général.  
b) L'analyse d'un dossier économique et social.
2. Anglais (durée 2h • coefficient 2)  
Test de compréhension, version, thème, questions grammaticales.
3. Questionnaire d'actualité et de culture générale (durée 1/2h • coefficient 1)
4. Entretien  
Aux épreuves écrites du Concours d'entrée s'ajoute - le jour même - un entretien individuel obligatoire. Cet entretien permet d'évaluer les motivations du candidat et le bien-fondé de son orientation.

### Résultats

Les résultats sont communiqués par courrier aux candidats dans un délai de deux semaines.

**Document à retourner à l'EFAP Rhône-Alpes**  
47, rue Henry Gorjus • 69004 Lyon

NOM.....  
(en lettres CAPITALES)

Prénom .....

né(e) le.....à .....

Adresse.....  
.....

Tél .....

Mobile.....

E-mail.....

Niveau d'études ou diplômes obtenus.....  
.....

Établissement et classe fréquentés durant l'année scolaire  
.....  
.....

### Dates du Concours

SAMEDI 04 SEPTEMBRE 2010

**Je verse à ce jour la somme de 160 euros**, (à l'ordre de EFAP Rhône-Alpes) représentant les frais d'examen et de constitution de dossier. Il ne sera procédé à aucun remboursement, la somme restant acquise à l'École et remise au fonds social de l'Association des Anciens Élèves en cas de non-présentation.

Fait à..... le.....

Signature (précédée de la mention "lu et approuvé")